

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**N° DE\_2024\_022**

**Membres en exercice : 18**

**Présents : 16    Votants : 17**

**Nombre de votes « Pour » : 17 « Contre » : 0**

**Abstentions : 0**

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle Polyvalente de LACHAPELLE-AUZAC sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Alain LALBIAT, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Christian DAURAT, Annie CAVIER, Laurent ROCHELLI, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Serge ROCHA, Guy GIMEL, Alexandre BARROUILHET

Représentés : Michel LEVET représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Thierry CHASSAING suppléé par Alain LALBIAT, Gabrielle COLLIGNON, Gaeligue JOS suppléée par Serge ROCHA Olivier VITRAC suppléé par Laurent ROCHELLI

Secrétaire de séance : Didier DELBREIL

Date de la convocation : 27/06/2024

---

**Objet : Emploi Assistant Administratif et Comptable 15 H / semaine - C.D.D. de droit privé**

Monsieur le Président rappelle l'appel à candidature lancé afin de recruter un assistant(e) administratif et comptable pour 15 h / semaine .

Suite aux candidatures reçues et aux entretiens, la candidature de Mme Isabelle VERGNES a été retenue.

M. le Président propose au Conseil Syndical de signer un Contrat à Durée Déterminée de droit privé d'une durée de un an pour 15 heures / semaine (en référence au groupe 3 de la convention collective N° 2147 - Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000), avec une participation patronale de 15 €uros par mois pour la complémentaire santé. Le SMECMVD adhérent au CNAS, Mme I. VERGNES y sera inscrite.

Date de transmission de l'acte: 10/07/2024  
Date de reception de l'AR: 10/07/2024  
046-200094647-DE\_2024\_022-DE  
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représenté décide:

- de conclure un contrat de travail à durée déterminée de droit privé, selon les dispositions présentées

- d'autoriser M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,  
Didier DELBREIL  
Rendu exécutoire le :  
Transmis en Sous-Préfecture le :  
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 10/07/2024  
Date de réception de l'AR: 10/07/2024  
046-200094647-DE\_2024\_022-DE  
A G E D I